



Arrêté temporaire concernant la circulation routière

(du 20 février 2017)

Lieu : Rue Guillaume Farel Nord

Type d'arrêté : Arrêté temporaire de chantier

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel;

Vu la loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958;

Vu l'ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979;

Vu la loi cantonale d'introduction des prescriptions fédérales sur la circulation routière, du 1er octobre 1968 et son arrêté d'exécution, du 4 mars 1969;

a r r ê t e :

Article premier,-

A partir du 13 février 2017, Viteos va entreprendre des travaux pour assainir le réseau gaz sur la rue Guillaume-Farel et dans le carrefour de la rue des Battieux à Neuchâtel. Pour permettre le détournement de la circulation pendant les travaux, le parcage doit être interdit sur deux cases de stationnement (signaux 2.50 O.S.R) qui seront placés à l'extrémité nord-Ouest de la rue Guillaume-Farel.

Art. 2.-

Ces mesures provisoires de restriction de la circulation seront abrogées dès que possible, mais au plus tard au 07 avril 2017.

Art. 3.-

Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

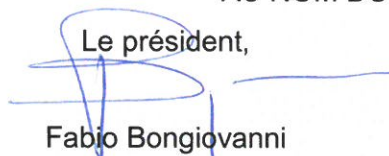
Art. 4.-

Le présent arrêté peut être consulté au service de la sécurité urbaine, faubourg de l'Hôpital 6 à Neuchâtel ou sur le site internet : www.securite-urbaine-ne.ch.

Neuchâtel, le 20 février 2017

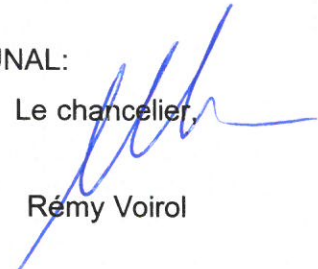
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

A blue ink signature of Fabio Bongiovanni, consisting of several loops and a horizontal line at the end.

Fabio Bongiovanni

Le chancelier,

A blue ink signature of Rémy Voirol, featuring a large, stylized initial 'R' followed by a horizontal line.

Rémy Voirol

Décision : approuvé ce jour

- 3 MARS 2017

Service des ponts et chaussées :

A blue ink signature of N. M. M., appearing to be the initials of the cantonal engineer.

L'ingénieur cantonal